

Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

Votre abonnement a bien été pris en compte


Vous serez **alerté(e) par email** dès que la page « **Versement de la pension de retraite d'un salarié** » sera mise à jour significativement.

Vous pouvez à tout moment supprimer votre abonnement dans votre compte service-public.fr (<https://www.service-public.fr/compte/mes-alertes>) .

Être alerté(e) en cas de changement

Ce sujet vous intéresse ?

Connectez-vous à votre compte et recevez une **alerte par email** dès que l'information de la page « **Versement de la pension de retraite d'un salarié** » est mise à jour.

 S'abonner ([https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?
targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F16344/abonnement](https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F16344/abonnement))

Versement de la pension de retraite d'un salarié

Vérfié le 16 avril 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

La pension de retraite de base de l'Assurance vieillesse du régime général de la Sécurité sociale est versée chaque mois. La pension de retraite complémentaire est versée chaque mois également, sauf lorsque son montant est faible. Elle est alors versée, dans ce cas, annuellement ou une seule fois sous forme d'un capital.

Cas général

Retraite de base

Votre pension de retraite de base de l'Assurance retraite du régime général de la Sécurité sociale est versée chaque mois_____.

Elle est versée le 9^e jour du mois suivant celui pour lequel elle est due.

En cas de départ à la retraite le 1^{er} janvier, le 1^{er} versement de votre pension a lieu le 9 février, puis le 9 de chaque mois.

Si le 9 d'un mois est un samedi, un dimanche ou un jour férié, elle est versée le 1^{er} _____ précédent ou suivant.

Le 1^{er} versement de votre pension, le mois suivant votre départ, vous est garanti si vous adressez votre demande au moins 4 mois avant la date prévue de votre départ à la retraite.

Pour un départ souhaité le 1^{er} janvier, vous devez impérativement formuler votre demande de retraite au cours du mois d'août précédent.

Retraite complémentaire Agirc-Arrco

À partir de 200 points de retraite

Votre pension de retraite complémentaire Agirc-Arrco est payée chaque mois en début de mois.

Elle est versée le 1^{er} _____ de chaque mois. Si le 1^{er} jour du mois est un samedi, un dimanche ou un jour férié, le paiement est effectué le 1^{er} jour ouvré qui suit.

En cas de départ à la retraite le 1^{er} janvier, le 1^{er} versement de votre pension a lieu le 1^{er} jour ouvré du mois de janvier, puis le 1^{er} jour ouvré de chaque mois.

De 101 à 199 points

Votre pension vous est versée 1 fois par an.

Moins de 101 points

Votre pension vous est versée en une seule fois sous forme d'un capital.

Alsace-Moselle

Retraite de base

La _____ d'Alsace-Moselle verse les pensions chaque mois en début de mois.

Votre retraite vous est versée le 1^{er} _____ de chaque mois. Si le 1^{er} jour du mois est un samedi, un dimanche ou un jour férié, le paiement est effectué le 1^{er} jour ouvré qui suit.

Retraite complémentaire Agirc-Arrco

À partir de 200 points de retraite

Votre pension de retraite complémentaire Agirc-Arrco est payée chaque mois en début de mois.

Elle est versée le 1^{er} _____ de chaque mois. Si le 1^{er} jour du mois est un samedi, un dimanche ou un jour férié, le paiement est effectué le 1^{er} jour ouvré qui suit.

Rn cas de départ à la retraite le 1^{er} janvier, le 1^{er} versement de votre pension a lieu le 1^{er} jour ouvré du mois de janvier, puis le 1^{er} jour ouvré de chaque mois.

De 101 à 199 points

Votre pension vous est versée 1 fois par an.

Moins de 101 points

Votre pension vous est versée en une seule fois sous forme d'un capital.

Textes de loi et références

Code de la sécurité sociale : article R355-2 (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?>

- [idArticle=LEGIARTI000006750057&cidTexte=LEGITEXT000006073189](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006750057&cidTexte=LEGITEXT000006073189))

Paiement mensuel de la pension de retraite du régime général

Décret n°2015-1015 du 19 août 2015 relatif au délai de versement d'une pension de retraite (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?>

- [cidTexte=JORFTEXT000031057119](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031057119))

Garantie de premier versement de la pension de retraite du régime général

Accord national interprofessionnel du 17 novembre 2017 relatif au régime Agirc-Arrco de retraite complémentaire (PDF - 588.2 KB)

- (https://www.agirc-arrco.fr/fileadmin/agircarrco/documents/conventions_accords/2017/ANI_Retraite_17nov2017_01012019.pdf)
Articles 106, 107

Voir aussi

Info retraite ([http://www.info-](http://www.info-retraite.fr)

- [retraite.fr](http://www.info-retraite.fr))

Groupement d'intérêt public "Union retraite"

- Assurance Retraite de la Sécurité sociale (<https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/accueil>)
Caisse nationale d'assurance vieillesse
- Agirc-Arrco (<http://www.agirc-arrco.fr>)
Fédération Agirc-Arrco